

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas :

QUE le règlement numéro 2024-06-01 modifiant le règlement 2024-06 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2025 :

- A été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 03 février 2025 à 19h30 au 1302, rue Principale;
- A pour objet d'ajouter un paragraphe relativement à la part du secteur aqueduc sur la dette à long terme pour les travaux effectués sur les rues Saint-Gérard (2023-04) , du Pont et Goulet (2024-02);
- Est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'affaires;
- Entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Stanislas, ce 04 février 2025



Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière